

FF 2017 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2016

du 31 mai 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹, vu le message du Conseil fédéral du 22 mars 2017², arrête:

Art. 1 Approbation

¹ Le compte d'Etat de la Confédération suisse (compte de la Confédération) pour l'exercice 2016 est approuvé.

c.

Art. 2

Francs

 a. un excédent de charges au compte de résultats de

1 230 038 472

65 745 843

b. un excédent de recettes au compte de financement de

Frein à l'endettement

un capital propre négatif de

20 727 464 394

¹ Rectifié en vertu de l'art. 16, al. 1, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (LFC)³, le plafond des dépenses totales selon l'art. 126, al. 2, de la Constitution se monte à 67 750 156 508 francs.

² Les dépenses totales du compte de financement sont inférieures de 1 488 702 811 francs au plafond des dépenses totales selon l'al. 1. Ce montant est porté au crédit du compte de compensation (art. 16, al. 2, LFC).

³ D'un montant de 478 478 808 francs, les recettes extraordinaires sont portées au compte d'amortissement (art. 17*a*, al. 1, LFC).

1 RS 101

Non publié dans la FF

3 RS **611.0**

2017-1711 4151

² Il se solde par:

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits pour un total de 35 167 899 francs sont approuvés selon l'annexe 1.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

La constitution de nouvelles réserves par les unités administratives appliquant la GMEB pour un total de 80 669 119 francs est arrêtée selon l'annexe 2.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 30 mai 2017 Conseil national, 31 mai 2017

Le président: Ivo Bischofberger Le président: Jürg Stahl

La secrétaire: Martina Buol Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Annexe 1 (art. 3)

Dépassements de crédit selon l'art. 35, let. a, LFC (état au 1.5.2011)

CHF		Dépassement de crédt 2016	
Dissolution de réserves GMEB, total		26 257 837	
Dissolution	de réserves générales	4 269	
570	swisstopo	4 269	
Dissolution de réserves affectées		26 253 568	
202	DFAE	3 000 000	
307	BN	107 000	
485	CSI DFJP	1 660 000	
504	OFSPO	778 000	
506	OFPP	5 656 905	
542	ar Sci+T	609 458	
570	swisstopo	491 206	
609	OFIT	5 646 458	
710	agroscope	380 000	
785	ISCeco	3 360 154	
806	OFROU	3 000 000	
808	OFCOM	1 564 387	
Total des charges dues à des différences de cours de devises étrangères		7 510 062	
Avec incidences financières		7 510 062	
601	Administration fédérale des finances		
A2400.010	2 Intérêts passifs	7 510 062	

Dépassements de crédit selon l'art. 35, let. b, LFC (état au 1.5.2011)

CHF		Budget et mutations 2016	Compte 2016	Dépassement de crédit 2016	ACF
Total				1 400 000	
Avec inciden	nancières 1 400 000		1 400 000		
620 A2111.0210	Office fédéral des constructions et de la logistique Publications	22 174 000	23 454 866	1 400 000	11.01.2017

Annexe 2 (art. 4)

Constitution de réserves pour les unités administratives GMEB

Constitution de réserves GMEB, total Constitution de réserves générales		Compte 2016 80 669 119 8 800 000				
				609	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	8 800 000
				Constitution de réserves affectées		71 869 119
202	Département fédéral des affaires étrangères	6 400 000				
307	Bibliothèque nationale suisse	1 090 300				
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	2 562 000				
342	Institut de virologie et d'immunologie	50 000				
485	Centre de services informatiques du DFJP	10 475 600				
504	Office fédéral du sport	6 686 000				
506	Office fédéral de la protection de la population	5 670 000				
543	armasuisse Immobilier	16 000 000				
570	Office fédéral de topographie (swisstopo)	2 035 000				
602	Centrale de compensation	200 000				
609	Office fédéral de l'informatique et de la télécommuni- cation	3 552 000				
710	Agroscope	826 300				
785	Centre de services informatiques du DEFR	2 846 019				
803	Office fédéral de l'aviation civile	6 777 900				
806	Office fédéral des routes	5 218 000				
808	Office fédéral de la communication	1 480 000				